

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA  
MRC DE KAMOURASKA

**AVIS PUBLIC**  
**DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR MYCHELLE LEVESQUE,  
DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ QUE :

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 7 novembre 2022 à 20h00 au Centre communautaire situé au 67, avenue Morel à Kamouraska, la municipalité de Kamouraska déposera la demande de dérogation mineure de madame Gertrude Madore, ayant une résidence au 205 avenue Morel à Kamouraska sur le lot 4008018 faisant partie du cadastre de Québec portant le numéro de matricule 5168-65-4851-0-000-0000, ainsi que la recommandation du CCU dans ce dossier.

Cette demande de dérogation mineure vise à permettre la régularisation du total des marges latérales du bâtiment principal, à la suite du morcellement du lot.

Selon l'article 5.1.3.2 du Règlement de zonage 1991-02, dans les zones mixtes « MiA », la somme des marges latérales doit égaliser au moins 6 mètres. Or, au terme de l'opération de morcellement envisagée, le respect de l'obligation de conserver une largeur de 15 mètres en façade entraîne un total des marges latérales de 5,01 mètres pour une partie de l'immeuble résidentiel.

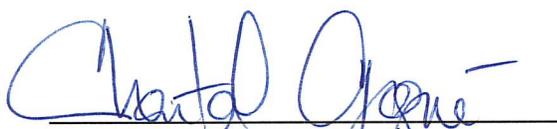
La propriétaire a donc choisi de présenter une demande de dérogation mineure.

Cette demande de dérogation mineure a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Kamouraska qui en a recommandé l'acceptation au Conseil municipal.

Dans le cas où le Conseil municipal déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée par le conseil, sera réputée conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Kamouraska.

Toute personne qui veut se faire entendre à la suite du dépôt de cette demande devra se présenter à cette séance ordinaire à la date, heure et endroit mentionnés dans le présent avis public.

**FAIT À KAMOURASKA**, ce 11<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2022.

  
Chantal Gagné  
Inspectrice municipale adjointe

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Le 11 octobre 2022

  
Mychelle Levesque